

Conditions générales de vente pour clients finaux domiciliés en France applicables à l'acquisition d'abonnements de transports publics à l'aide d'un Chèque collectivité dématérialisé (CGV)

1. Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales (ci-après, CGV) régissent les rapports juridiques entre les Parties, c'est-à-dire entre la personne (ci-après, le Client) qui, en souscrivant à un Contrat de transport, acquiert un abonnement de transports publics à l'aide d'un Chèque collectivité (ci-après, CC) d'une part et les transports publics genevois (ci-après, les tpg), d'autre part.

1.2 Le Client reçoit de la part de la commune ou collectivité une participation financière dématérialisée appelée « chèque collectivité » (ci-après, CC) à faire valoir pour l'acquisition d'un abonnement annuel incluant la zone 10 Tout Genève unireso. Le CC permet au Client de bénéficier d'un prix préférentiel lors de l'acquisition de l'abonnement unireso.

1.3 Le voyage des Clients sur les lignes tpg est régi conformément aux dispositions réglementaires pour le transport de voyageurs, de bagages et d'animaux sur le réseau des tpg (ci-après, les DRT-tpg) qui font partie intégrante du contrat de transport (ci-après, le Contrat) et disponibles sur le site officiel des tpg (www.tpg.ch).

1.4 Tous les titres de transport achetés au moyen des CC obéissent aux dispositions des Tarifs 600 et 601, en particulier, les tarifs unireso 651.11 et Léman Pass 651.12, disponibles sur le site des tpg www.tpg.ch.

2. Application des présentes CGV

Les présentes CGV prennent effet au moment où le Client fait valoir la réduction prévue par le CC en vue de l'acquisition d'un abonnement annuel unireso, modulable, parcours, Léman Pass incluant la zone 10 et/ou le local France.

3. Caractéristiques des chèques collectivités (CC)

3.1 Format. Il s'agit d'une subvention dématérialisée sous forme de CC attribuée automatiquement après validation de la commune ou collectivité.

3.2 Valeur des chèques. Les chèques peuvent être d'une valeur variable.

3.3 Conditions d'utilisation. Il s'agit d'un moyen de paiement à faire valoir à l'achat d'un abonnement annuel, notamment dans un point de vente tpg, ou sur le webshop des tpg. Le CC n'est ni remboursable ni convertible en espèces. Plus généralement, un abonnement acquis avec une participation financière de votre commune ou collectivité n'est ni remboursable ni convertible en espèces. Le CC n'est pas valable pour l'achat d'un abonnement à paiement échelonné ou subventionné. Le CC est cumulable avec l'offre Famille et Duo.

3.4 Validité de l'offre. Le Client est informé de la période de validité des actions en cours via le site internet et/ou le journal de sa commune ou collectivité. Toutes les actions de participations financières des communes ou collectivités en cours de validité sont consultables sur le site des tpg www.tpg.ch. Hors période de validité de l'offre, le CC ne peut pas être utilisé et activé pour l'achat d'un abonnement à un prix préférentiel.

4. Particularités

4.1 La commune ou collectivité est en droit de demander une pièce justificative à l'appui de chaque demande d'un Client pour l'octroi d'un CC. La liste des pièces justificatives admises est précisée par la commune ou collectivité concernée. Toute demande d'un CC avec justificatif doit se faire via le webshop des tpg. Si aucun justificatif n'est requis, une demande de participation financière peut être faite en agence.

4.2. La commune ou collectivité se réserve le droit de limiter le type d'abonnement pour lequel le Client peut faire valoir le CC.

4.3 Lorsque le Client fait valoir son CC pour acquérir un abonnement annuel, alors l'abonnement émis ne pourra pas lui être remboursé conformément aux Tarifs en vigueur.

4.3 Lorsque le Client a omis de faire valoir son CC pour acquérir un abonnement annuel, l'abonnement émis pourra lui être remboursé, conformément aux Tarifs en vigueur. Des frais administratifs pourront néanmoins lui être imputés.

5. Confidentialité et protection des données personnelles

5.1 Sous réserve de dispositions contraires des présentes CGV ou du Contrat et pendant toute sa durée, des données à caractère personnel sur l'identité du Client sont collectées, traitées et conservées de manière confidentielle conformément à la législation applicable en vigueur.

5.2 A la demande du Client, sa donnée est rendue accessible à sa commune dans le but de faire valider le CC et procéder ainsi à la vente de l'abonnement qui correspond à l'offre. Les données à caractère personnel ne sont utilisées par les tpg et leurs partenaires que dans le processus de validations du CC et d'achat d'un abonnement. Les données concernées sont : les noms, prénoms, adresses, dates de naissance, identifiants. Ces données sont

conservées au maximum 3 ans après la fin de la relation contractuelle avec le client.

5.3 Le Client qui fait une requête pour bénéficier d'un CC doit fournir des pièces justificatives à la collectivité. Cette dernière est seule compétente pour valider la demande en fonction des conditions qu'elle fixe pour accorder un CC. Les pièces justificatives qui contiennent des données à caractère personnel doivent être téléchargées sur la plateforme digitale des tpg (Webshop) et sont conservées par la collectivité concernée pendant une durée de trente jours calendaires, dès la demande de CC soumise par le Client. Au terme de ce délai de trente jours calendaires, les pièces justificatives sont automatiquement supprimées de la plateforme digitale (Webshop). Aucun traitement supplémentaire de données à caractère personnel n'est effectué par les tpg et/ou par les collectivités sans un accord préalable et explicite de l'ayant droit. Pour toute question ou remarque en lien avec vos données à caractère personnel, merci de consulter notre Politique de confidentialité ou s'adresser à : dpo@tpg.ch. Pour toute question ou remarque relative au traitement des données par la collectivité compétente, il s'agit de vous reporter à sa politique de confidentialité.

5.3 Les articles 69 et suivants des DRT-tpg sont applicables pour le surplus.

5.4 Avec le consentement du Client ou de son représentant légal, les tpg sont autorisés à utiliser les informations dont ils ont connaissance dans le cadre du Contrat de transport, afin de lui proposer d'autres produits ou services.

6. Cession

Le Client ne peut transférer ou céder à un tiers ses droits issus du CC.

7. Acceptation des présentes CGV

Les CGV destinées au Client constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties en relation avec son objet et prime sur tous les accords et arrangements préalables, oraux et écrits.

8. Nullité partielle

S'il s'avère que l'une ou plusieurs des dispositions des présentes CGV ou d'autres contrats régis par celles-ci sont nulles, contraires à la loi ou inapplicables, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée dans la mesure où cela est compatible avec la bonne exécution du Contrat. Si nécessaire, la disposition nulle sera remplacée, d'entente entre les parties, par une disposition conforme au droit et au but du Contrat.

9. Force majeure

9.1 Les Parties conviennent de reconnaître comme cas de force majeure : la foudre, les inondations et autres dégâts d'eaux, les incendies, les explosions, la guerre, les grèves totales ou partielles internes ou externes aux Parties, les intempéries, les épidémies, le blocage de moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelques raisons que ce soit, les tremblements de terre, les restrictions gouvernementales ou légales, les pannes généralisées d'ordinateur, le blocage de réseaux de télécommunication, et tout autre cas grave, imprévisible, indépendant de la volonté des Parties, qui empêche l'exécution des présentes CGV ou du Contrat de transport.

9.2 Aucune des Parties ne peut être considérée en défaut si l'exécution de ses obligations, en tout ou partie, est retardée ou empêchée par suite d'un cas de force majeure.

9.3 Lorsqu'une partie est soumise à un cas de force majeure ayant pour conséquence qu'elle ne peut remplir ses obligations contractuelles, elle en avertit immédiatement l'autre partie. Les Parties s'engagent à rechercher toute solution adéquate, dans le respect de l'esprit des CGV ou du Contrat et les intérêts des deux Parties.

10. Non renonciation

10.1 Si l'une des Parties s'abstient d'exercer un droit que les présentes CGV ou d'autres contrats lui confère ou s'abstient d'exiger l'exécution d'une disposition des présentes CGV ou du Contrat ou d'un des droits y relatifs, cette abstention ne saurait en aucun cas être considérée comme une renonciation à ses droits ou à l'exécution de ces dispositions, ni affecter d'une quelconque manière la validité des présentes CGV.

10.2 Si l'une des Parties renonce à invoquer une violation des présentes CGV ou du Contrat, cette renonciation ne pourra pas être interprétée comme une renonciation à invoquer toute violation antérieure ou postérieure des présentes CGV ou du Contrat de transport.

11. Modification des CGV

Les tpg se réservent le droit de modifier les présentes CGV unilatéralement en tout temps. La version qui figure sur le site des tpg (www.tpg.ch) fait foi. Sur demande, le Client peut s'adresser en agence tpg pour obtenir, sans frais, une version des présentes CGV.

12. Interprétation

12.1 Tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa ; tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice-versa ; tout mot

désignant des personnes comprend également des sociétés, associations et corporations.

12.2 Les termes désignant des personnes physiques s'entendent indépendamment du genre et de l'origine de celles-ci.

13. Règlements

13.1 Toute référence de ces CGV ou du Contrat à une réglementation se rapporte à la réglementation en vigueur à la date d'entrée en vigueur du Contrat, à l'exclusion de toute modification ou remplacement subséquent de cette réglementation.

13.2 Les dispositions impératives de la loi demeurent réservées.

14. Droit applicable et For légal

14.1 Le Contrat est soumis au droit suisse exclusivement.

14.2 Le for est à Genève (Suisse), sous réserve de recours au Tribunal fédéral.

15. Contact

Contact tpg (www.tpg.ch)

Tél : 00800 022 021 20 Appel gratuit depuis la Suisse et la France